



Mairie de Saint Just d'Avray

Compte-rendu du conseil municipal du 16/06/2015

Membres présents à la séance : Mme Christine GALILEI, R. SALEMBIER, S.CORGIER, JM DURDILLY, JF LACROIX, AM LLOMBARD, S. VIGNON, Y. MOREAU, JM GARNIER, B.BOURBON

Secrétaire de séance : Brigitte BOURBON

Absent : S. KASPRZYK

Absents excusés : M. DUCROS a donné pouvoir à C. GALILEI, R. MAYNARD a donné pouvoir à JM GARNIER, JM LERISSEL a donné pouvoir à JM DURDILLY, G. CHARPIN a donné pouvoir à AM LLOMBARD

Ordre du jour :

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 mai 2015.

2/ Délibération pour le financement de la signalétique des Commerçants-Artisans (régularisation).

3/Délibération pour Travaux sylvicoles 2015 en forêt communale réalisés par l'ONF subventionnés par la Région Rhône Alpes

4/Délibération pour participation aux frais d'équipement du psychologue du secteur scolaire de Thizy Les Bourgs intervenant à l'école publique.

5/ Délibération pour attribution d'une subvention à l'association « Les p'tits loups du Lac » concernant les enfants de la commune inscrits au centre de loisirs à Cublize.

6/ Délibération pour engagement de la commune dans le projet de « Commune Nouvelle » : Amplepuis, Cublize, Meaux la Montagne, Ronno, Saint Victor sur Rhins, Saint Vincent de Reins et Saint Just d'Avray.

Assainissement lieu-dit : Charmacot et Neiry

Participation financière année 2014 Centre municipal de santé d'Amplepuis

Questions diverses

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 mai 2015.

Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 mai 2015.

2/ Délibération pour le financement de la signalétique des Commerçants-Artisans (régularisation).

Rappel de la décision du conseil municipal du 22/09/2014 :

Madame le Maire explique qu'auparavant les plaques signalétiques standardisées étaient financées par la CCPAT et la pose financée par la commune. Actuellement, la COR ne reprend pas le financement de ces plaques.

La commune décide que la prise en charge sera à hauteur de 50 % par la commune et 50 % à la charge du demandeur sur les fournitures totales. La pose reste à la charge de la commune.

Adopté à l'unanimité

3/ Délibération pour Travaux sylvicoles 2015 en forêt communale réalisés par l'ONF subventionnés par la Région Rhône Alpes

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la proposition de l'Office National des Forêts relative à des travaux sylvicoles pour l'année 2015. Ces travaux consistent entre autres en un élagage à 6m de hauteur de tiges d'avenir préalablement désignées (389 Douglas et 3 mélèzes sur 4.3 ha), parcelle n° 17 de la forêt communale de Saint Just d'Avray.

Les travaux sylvicoles pouvant être subventionnés par la région Rhône-Alpes à 30% sur le montant HT de 3343.36€, soit 1003.01€. Madame le maire propose de solliciter le concours de la région Rhône-Alpes et l'aide de l'Office National des Forêts pour la réalisation du dossier.

Adopté à l'unanimité

4/ Délibération pour participation aux frais d'équipement du psychologue du secteur scolaire de Thizy les bourgs intervenant à l'école publique.

Madame le Maire explique que le RASED est une structure de l'Education Nationale en faveur des élèves en difficulté des écoles publiques. Du matériel spécifique doit être renouvelé pour un coût de 1 567,40 euros, la commune de Thizy les Bourgs a financé l'achat de ce nouveau matériel et demande au 10 communes (Amplepuis, Cours-la-Ville, Cublize, Pont-Trambouze, Ranchal, Ronno, Thel, Thizy les Bourgs, Saint-Jean-la-Bussière, Saint Just d'Avray) une participation de 150 euros.

Adopté à la majorité, 12 voix pour et 2 abstentions

5/ Délibération pour attribution d'une subvention à l'association « Les P'tits Loups du Lac » concernant les enfants de la commune inscrits au centre de loisirs à Cublize.

Madame le Maire explique que l'association « Chouette les Vacances » a été dissoute. Un partenariat a été passé avec le centre de loisirs de Cublize « Les P'tits Loups du Lac » qui va accueillir les enfants de notre commune sur le temps des vacances de juillet. Pour compenser les désagréments liés à la distance, Madame le Maire propose de verser une subvention de 1,50 euros par jour et par enfant qui sera directement déduite de la facture au moment du règlement, pour les familles résidant sur la commune. Cette subvention sera versée à l'association sur justificatif d'une facture.

Adopté à l'unanimité

6/ Délibération pour engagement de la commune dans le projet de « Commune Nouvelle » : Amplepuis, Cublize, Meaux la Montagne, Ronno, Saint Victor sur Rhins, Saint Vincent de Reins et Saint Just d'Avray.

Suite aux différentes réunions d'informations qui ont eu lieu entre les communes et à une réunion avec Monsieur le Sous-Préfet, il a été décidé lors de la dernière réunion à St Vincent de Reins d'avancer et de construire un projet. Des groupes de travail ont été défini avec la participation des conseillers municipaux.

Enumération des groupes :

- Ecriture de la charte
- Rédaction d'un projet de territoire
- Etablissement d'un état des lieux
- Réflexion sur l'argumentation face aux « contre »
- Réflexion sur les finances

Suite à nos diverses réunions de travail, Mme le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les points suivants :

- La commune doit-elle participer dès maintenant à ce projet de regroupement de commune ?
- La commune doit-elle participer à ces groupes de travail sur la construction de la commune nouvelle tout en sachant que chaque conseil votera et rendra sa décision après l'élaboration ?

Après avoir voté à bulletin secret, le conseil municipal a décidé de ne pas participer à ce projet.

Adopté à l'unanimité

Assainissement : Charmacot – le Pérou

Un plan de zonage d'assainissement a été approuvé en 2007 en vue de la construction d'une station d'épuration prévue par l'ancienne CCPAT. Ce projet pour la COR n'est pas réalisable à courte échéance. Aujourd'hui, c'est l'assainissement individuel ou privé collectif qui est privilégié.

Une réunion d'information organisée par la COR aura lieu le jeudi 2 juillet 2015 à 18h30, à la mairie, où seront invités les administrés des hameaux concernés.

Pour information, suite à une nouvelle réglementation, le budget assainissement doit s'auto-équilibrer, d'où une hausse du tarif avec un lissage progressif prévu sur 10 ans pour atteindre en 2023 un prix de 2.973€/m³ hors taxes sur tout le territoire de la COR concernant l'assainissement collectif.

Participation financière pour le Centre Municipal de Santé d'Amplepuis

La participation financière de la commune pour 2014 se monte à 9233.46 €, elle correspond à la subvention d'équilibre proratisée en fonction de la population légale de la commune.

Le déficit global est de 91041.89 € sur 2014, il faut prendre en compte le fait que c'était l'année de démarrage.

Rappel : sur 2014 la commune a encaissé 4166.67 € de loyer, plus 1356.56 € correspondant aux charges.

Questions diverses

Activités périscolaires :

Suite au dernier conseil municipal, concernant la sous-traitance de gestion des activités périscolaires, le devis se monte à 1147.38 €. La commission aux Affaires Sociales a décidé de ne pas souscrire à cette formule. Elle travaillera différemment en essayant de se libérer un maximum de temps afin d'avancer sur d'autres sujets aussi importants. Nous sommes toujours en expérimentation sur les activités périscolaires. Le souhait de la commission est d'établir un planning des activités sur l'année dès maintenant.

Des réunions avec les animatrices pour la passation des consignes sont à prévoir afin d'assurer l'articulation entre les prévisions de la commission et la réalisation effective des animations sur le terrain.

Les grandes lignes pour l'année prochaine sont déjà plus ou moins définies :

Septembre Octobre : thème du bois, environnement (Intervenant pour fabrication d'objets en bois et décorations de Noël pour le sapin, Interventions de l'ONF et de la Lyonnaise des Eaux, visite d'une station d'épuration)

Autres périodes : thème des Arts (théâtre, magie à confirmer, danse contemporaine, arts plastiques, modelage...)

Maintien des activités cuisine, sport en lien avec les associations, jeux de sociétés en prêt avec la Mutuelle Bout'Chou, partenariat avec la bibliothèque.....

Un coût prévisionnel est déjà établi à 1600 euros, il pourrait atteindre 2000 € avec quelques intervenants ponctuels comme la MJC ou l'Association Longeval.

Bilan 2014-2015 : dépenses → 5551.25€ (intervenants, fournitures et employés)

Recettes → 2950.00 (fond d'amorçage 50 € par élève scolarisé à l'école publique)

Coût pour la mairie → 2601.25€.

En moyenne 30 enfants participent à ces activités.

Le fonds d'amorçage est reconduit. L'élaboration d'un PEDT (Projet Educatif Territorial) étant une condition impérative pour l'obtenir, la commission aux Affaires Sociales l'a rédigé et transmis aux services départementaux de l'éducation nationale. Mme le Maire propose de maintenir la gratuité des activités extrascolaires pour cette année encore.

Avis favorable du conseil.

Remise en état de l'éclairage au stade de foot

Suite à la tentative de vol des câbles, 2224 € de travaux sont envisagés par le SYDER, une autre entreprise propose la même remise en état pour 1369.40€. Un autre devis a été demandé pour éviter que le terrain ne soit éclairé l'après-midi, l'idée est de mettre une cellule (coût : 750 €). Le choix du fournisseur est à prévoir, Mme le maire propose de revoir le SYDER pour lui exposer les autres tarifs. Le dossier de déclaration de sinistre sera envoyé à l'assureur.

Restaurant scolaire :

Rencontre avec Aurélie Garnier, présidente de la cantine.

Nous sommes arrivés au seuil maximum de la cantine certains jours et les enfants sortent de la cantine très excités, une expérimentation de self-service sera mise en place dès ce jeudi.

Des tables rectangulaires ont été mises en place afin que les enfants puissent manger plus rapidement, mais sans précipitation toutefois. Par conséquent, les enfants pourront alors avoir plus de temps pour se défouler après le repas et rejoindre leurs écoles en étant plus calmes.

Information de la COR

Discussion actuellement au sein de la COR pour prise de nouvelles compétences :

- Transports à la demande, transports scolaires des élèves du primaire et transports urbains
- Piscines d'Amplepuis et Cours la Ville
- Prise en charge des musées
- Prise en charge des écoles de musique
- Achat de l'eau et harmonisation des prix de l'eau sur le territoire

Le conseil sera amené à délibérer prochainement.

Informations diverses :

Cette année la Mairie à 100 ans. Il faut voir la possibilité de faire une expo : photos , recueil de témoignages, avec la participation de personnes de la commune ; une date reste à définir pour fêter cet évènement.


Le 14 juillet, défilé à 11h. Le 13 juillet de 19h00 à minuit, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers organise une guinguette devant la caserne. En cas de pluie, repli à la salle des fêtes.

Invitations membres du conseil municipal :

Fête de l'école publique, le 20 juin à la salle des fêtes.

Concert de la société musicale, le 27 juin à la salle des fêtes

Prochains conseils municipaux le mardi 7 juillet (à confirmer) et mercredi 2 septembre à 20h30



Le Maire
Christine GALLEI